

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVE À L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES GENS DU
VOYAGE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 19

présenté par

Mme Mazetier, M. Raimbourg, Mme Laurence Dumont, M. Roman, M. Pietrasanta,
Mme Karamanli, M. Popelin, Mme Untermaier, M. Valax, M. Dussopt, M. Denaja,
Mme Chapdelaine, Mme Crozon, M. Goasdoué et les membres du groupe socialiste, républicain et
citoyen

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition confiant à l'État la responsabilité du bon ordre pour les grands passages ainsi que les grands rassemblements des gens du voyage est purement déclarative et est de ce fait dépourvue de tout caractère normatif, ce qui la rend inutile et commande sa suppression.